

constance pour offrir mes condoléances. Cependant, mon honorable ami n'a pas répondu à ma question, il n'a pas parlé du sujet traité. J'avais posé une simple question au député de Champlain. Je n'ai pas demandé pourquoi le chef du Ralliement créditiste était absent aujourd'hui. J'ai dit que c'était probablement lui qui était le moins assidu à la Chambre des communes depuis le début de la session.

**M. Matte:** Monsieur le président, l'honorable député de Trois-Rivières devrait savoir que les seuls jours où le chef du Ralliement créditiste a été absent de la Chambre, c'est lorsqu'il a agi comme délégué canadien à la réunion des parlementaires de langue française à Paris. Ce sont les seules fois où le chef s'est absenté, en plus de celle que le député d'Abitibi vient de mentionner. Je pense que la responsabilité est plus grande dans le cas d'un ministre. Il est bien entendu que le fait d'avoir recours à des comparaisons du genre de celles que le député de Trois-Rivières vient de faire constitue une façon très facile d'essayer de régler une question de principe. Et ce n'est pas parce que l'honorable député de Trois-Rivières s'est arrangé pour être bien casé qu'il doit, par son arrogance,—je le répète—tenter de nous influencer.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Mon honorable collègue de Champlain dit que le député de Trois-Rivières s'est casé; cette expression a déjà un sens péjoratif. Il ajoute ensuite que le député de Trois-Rivières fait preuve d'arrogance, ce qui est encore péjoratif. Je voudrais lui faire remarquer qu'il n'y a pas très longtemps qu'il siège en cette enceinte et qu'on vient de s'en rendre compte, après avoir entendu ses dernières observations.

[Traduction]

**M. le président:** A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas.

[Français]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, vous ne savez pas si j'ai une question de privilège à poser ou si je n'en ai pas. Vous ne m'avez pas laissé le temps de terminer...

[Traduction]

**M. Perrault:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments présentés depuis quelques heures au sujet des droits, privilèges et libertés des députés. Mes propos s'inspireront de ma longue expérience dans l'opposition.

**Une voix:** Hourra!

**M. Perrault:** Je connais l'importance de celle-ci. La valeur d'un gouvernement reflète celle de l'opposition. Je ne voudrais pas voir un seul des droits de l'opposition supprimé ici ni même diminué. Je tiens néanmoins à signaler...

**M. Danforth:** Gare, là-dedans!

**M. Perrault:** ...que les efforts déployés depuis quelques heures par les membres de l'opposition pour prouver le bien-fondé de leur thèse se fondent sur des exagérations flagrantes.

Nous avons entendu des expressions fort vives, comme le mot «arrogant». Certains députés ont dit que le gouvernement les muselait. D'autres ont affirmé qu'en mettant les ministres à la disposition de la Chambre trois jours par semaine pour la période des questions, le gouvernement attentait à la liberté des députés.

• (3.30 p.m.)

On a prétendu à la Chambre des communes que d'une manière ou d'une autre le régime démocratique est menacé. Qu'on sache qu'après avoir été l'hôte de nombreuses Assemblées législatives, rempli mes fonctions à l'Assemblée de ma province natale et été reçu à la Chambre des communes de Grande-Bretagne, ce qui m'a frappé le plus jusqu'ici est que le caractère démocratique de la Chambre des communes du Canada est tout aussi vrai sinon plus que n'importe où dans le Commonwealth. Je dis que l'opposition ne pourrait nommer une seule autre assemblée du Commonwealth ou l'opposition jouit de plus de droits et de plus de liberté qu'ici-même. En vérité, il me semble que le langage dont se sert ici l'opposition est de caractère purement politique, tout comme ses mobiles. Si nous comparons nos règles de procédure avec celles d'autres assemblées parlementaires, nous voyons régner ici, à la Chambre canadienne, au cours de cette session, un plus grand esprit démocratique qu'en tout autre forum du monde.

Nous avons la période des questions orales. Beaucoup de systèmes parlementaires ne l'ont pas. Nous sommes en avance sur ce point. Mais cette période des questions orales exige de l'opposition le sens des responsabilités. Il y a de bonnes questions mais j'ai parfois entendu avec stupéfaction certaines des questions posées par les députés de l'opposition, et